

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Janvier 2023

Référence
2023_03

Objet de la délibération
Tarifs Cartes de pêche 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
20/01/2023

Date d'affichage
20/01/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 27 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. BREDART Jean-Luc donne procuration à Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent() avant donné procuration :

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

Invité(s):

A été nommé(e) secrétaire : M. MOULINNEUF Michel

Objet de la délibération : Tarifs Cartes de pêche 2023

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la pêche dans les étangs communaux à compter de la date de décision :

- carte journalière : **6,00 €**
- carte annuelle Habitants Hors Commune : **50,00 €**
- carte annuelle habitant commune : **25,00 €**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 31 Janvier 2023

La Maire
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance
M. MOULINNEUF Michel





Publicité des actes de la commune par publication papier le : 01/02/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 01/02/2023